

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE VIENNE
Canton de L'ISLE D'ABEAU

EXTRAIT
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2015-65

COMMUNE DE TRAMOLÉ

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 11
Pouvoirs : 1
Votants : 12

L'an deux mil quinze
Le 25 novembre à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ
s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes,
Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire
Date de la convocation, 18/11/15

**OBJET : DELIBERATION REACTUALISANT LA LONGUEUR DE LA
VOIRIE COMMUNALE POUR REVALORISATION DE LA DOTATION
GLOBALE DE FONCTIONNEMENT.**

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Michel PERRET, Marcel BERTHIER, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Florence MANDON, Arnaud DUCELLIER FAUVY, Fabien ORCEL, Sylvie SABATIER, Pascale CHOTEL, Philippe PELLET

EXCUSES: Benoist CHAMARAUD donne pouvoir à Fabien ORCEL, Bruno BESANÇON

ABSENTS: Erwan BRACCHI, Jean-Michel PIDOLOT

Secrétaire de séance : Arnaud DUCELLIER FAUVY

Vu les articles L 2334-1 à L 2334-23 du CGCT,

M. le maire expose que le montant de la dotation globale de fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale.

Suite à la reprise par la commune de la rue desservant le lotissement des Chardonnerets, la longueur de la voirie déclarée aux services de la préfecture par la commune doit être réactualisée.

Une mesure de cette nouvelle voie communale a été établie par les services techniques de la mairie. Elle représente 260 ml.

Le linéaire de voirie représente donc un total de 15 905 ml appartenant à la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **PRECISE** que la nouvelle longueur de la voirie communale est de 15 905 ml ;
- **AUTORISE** M. le maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer les documents nécessaires à cet effet.

Jean-Michel DREVET,
Maire.



Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Transmis à la Sous Préfecture de VIENNE
Visé par le contrôle de la légalité et affiché
Certifié exécutoire